



ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DU MIEY DE BEARN

Association Croches Pattes

PROJET D'ETABLISSEMENT 2015-2019

Validé le 12 janvier 2016



SOMMAIRE

1.	HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION	3
2.	L'ASSOCIATION AUJOURD'HUI	8
A.	LE TERRITOIRE.....	8
B.	L'ECOLE DE MUSIQUE.....	8
C.	LA DIRECTION.....	9
D.	L'ENSEIGNEMENT ET L'EQUIPE PEDAGOGIQUE	9
E.	LES ELEVES	9
F.	LES PARTENAIRES.....	10
3.	LES ENJEUX 2015-2019	10
A.	DEVELOPPER UN ENSEIGNEMENT DE QUALITE.....	11
B.	FAVORISER L'ACCES DE TOUS A LA MUSIQUE	12
C.	IRRIGUER LE TERRITOIRE.....	12
D.	DEVELOPPER LES PARTENARIATS ARTISTIQUES	13
E.	AFFIRMER UNE IDENTITE CULTURELLE	13
F.	INTEGRER LE RESEAU	14



ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DU MIEY DE BEARN Association Croches Pattes

1. HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION

Enseignement

Créée en 1999, l'association Croches Pattes a été agréée Jeunesse et Education populaire sous le n° 64.0415 en juillet 2004 et assure depuis 15 ans des cours de musique à Poey de Lescar. Suivant les années, elle a aussi proposé à ses adhérents des cours de danse traditionnelle, des cours collectifs de formation musicale, d'éveil pour les plus petits, de comédie musicale, etc.

Les cours instrumentaux, après quelques tentatives (violon, accordéon, percussions, ukulélé, flûte, etc) se sont stabilisés sur les guitares (acoustique, électrique, basse), les claviers (piano et synthétiseur) et la batterie. Les choix de répertoire s'orientent essentiellement vers les musiques actuelles et forment un ensemble cohérent avec ces choix d'instruments.

Le chant a toujours tenu une grande place dans la vie de l'association : l'ensemble vocal, créé en 2000, n'a jamais connu d'éclipse malgré ses changements de chef. Dirigé par Christelle Lorente, il est actuellement au grand complet. Des cours de chant en petit groupe ont été ouverts en 2013.

Les pratiques collectives instrumentales ont commencé également à la rentrée 2013 avec l'ouverture de deux ateliers de Musiques actuelles amplifiées. C'est enfin cette même année qu'ont commencé les cours de Musique assistée par ordinateur.

Ces choix de disciplines et de répertoire donnent à l'Ecole de musique une orientation Musiques actuelles assez nette, mais n'excluent en aucune façon des possibilités de formation plus classique.

Les élèves assurent depuis toujours le succès du concert annuel, pour lequel les professeurs travaillent ensemble et présentent une soirée de qualité, à laquelle participent tous les adhérents dès qu'ils sont en mesure de le faire.



Action culturelle et vie locale

Consciente de sa place dans le village et du rôle moteur qu'une association culturelle peut exercer sur son territoire, Croches Pattes a proposé régulièrement, outre ses propres manifestations, des soirées spéciales :

Concert Jean Marc Marroni et finale régionale du concours d'accordéon UNAF 2003, soirée Cabaret (Ateliers Croches Pattes + Big band du Conservatoire de Pau), Soirées Jeunes talents, Fête des associations, Fête de la musique, Journée du patrimoine, Forum des associations, etc

Cadre administratif

La communauté des communes du Miey de Béarn

L'Ecole de musique est la seule structure culturelle communautaire. C'est pour permettre son développement que la Communauté des Communes du Miey de Béarn s'est saisie de la compétence « enseignement musical » en 2013.

Outre le financement, cette prise de compétence offre diverses possibilités. Par exemple, la collaboration avec la Cyber-base intercommunale a permis à l'Ecole de musique de se doter d'un site internet. L'association profite également des relais de communication avec notamment la plaquette des manifestations culturelles éditée et diffusée sur le territoire intercommunal, l'affichage public, etc. sans compter la collaboration pédagogique déjà citée (cyber-base et MAO).

Adhésion SPE

Grâce à son entrée dans le Schéma départemental d'Enseignement artistique, Croches Pattes adhère depuis janvier 2013 au dispositif Impact Emploi Associatif (IEA) proposé par l'association Sports Pyrénées Emploi. Ce service de SPE64 prend en charge la constitution des bulletins de paie, ainsi que les différentes formalités administratives incombant à Croches Pattes en tant qu'employeur : déclarations trimestrielles auprès des différents organismes sociaux, déclaration annuelle portant liquidation et régularisation de la taxe sur les salaires, ...

Politique tarifaire

Depuis septembre 2012, Croches Pattes applique un tarif différencié entre les habitants de la communauté des communes du Miey de Béarn et les autres.

De plus, afin de favoriser l'accès à la musique au plus grand nombre, l'association a mis en place un tarif « famille » depuis la rentrée 2013.

Croches Pattes souhaite également favoriser les cours de pratique collective, qui sont à demi-tarif pour les adhérents qui suivent par ailleurs un cours individuel.

Il est à noter que les tarifs ont été harmonisés en 2013 (cours individuel/cours collectif), et n'ont pas évolué depuis.

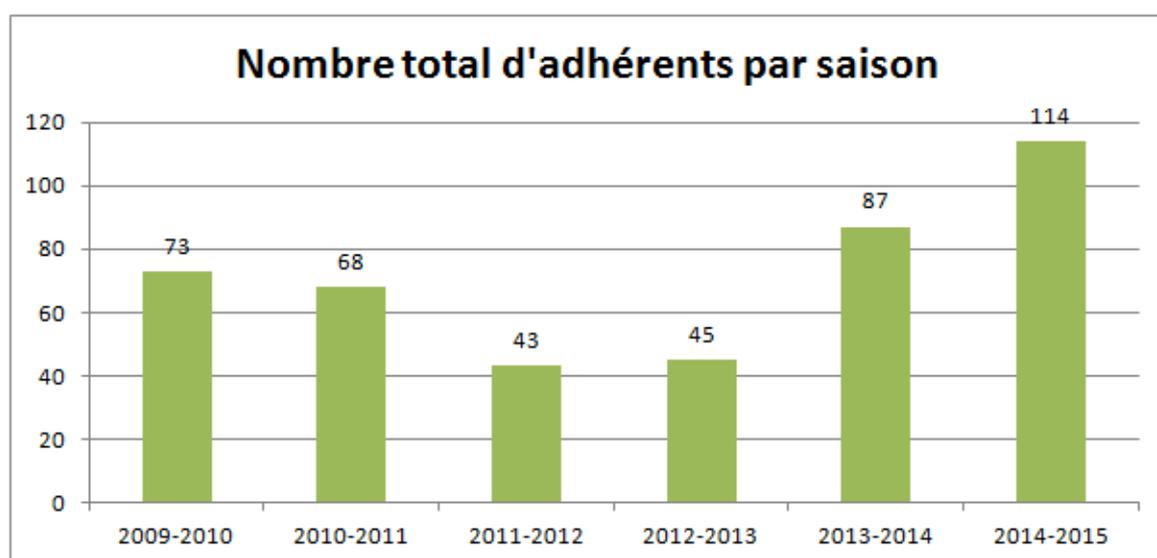
Des cours de formation musicale sont mis en place depuis la rentrée 2015, sans surcoût pour les adhérents.



Grille tarifaire de la rentrée 2015 :

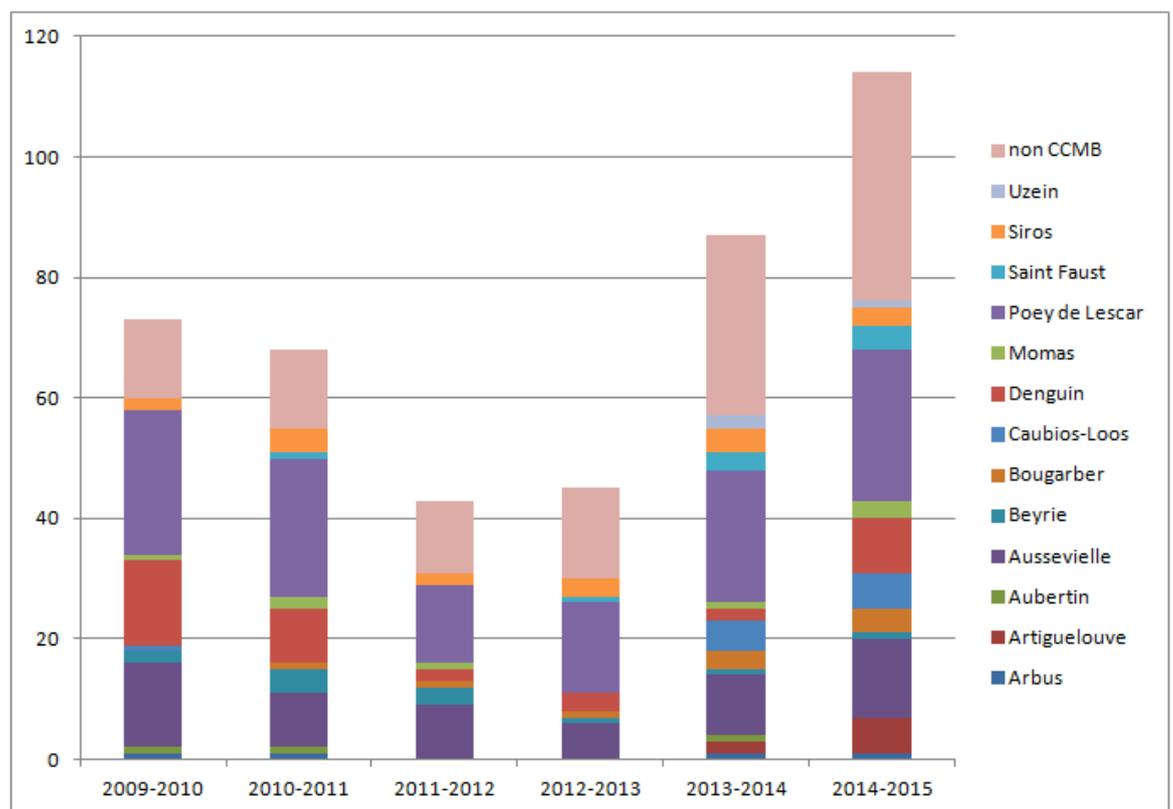
	Tarif CCMB	Tarif hors CCMB
🍏 Adhésion à l'association	16,00 €	16,00 €
Cours individuel Guitare / Piano / Batterie	350,00 €	400,00 €
🍏 Atelier musiques actuelles <i>2 ans de pratique de l'instrument au minimum</i>	175,00 €	210,00 €
🍏 Forfait Musiques actuelles (cours individuel + atelier musiques actuelles)	437,00 €	505,00 €
🍏 Éveil musical	90,00 €	105,00 €
🍏 Cours de chant (en groupe)	120,00 €	140,00 €
🍏 Ensemble vocal adultes mixte	175,00 €	175,00 €
🍏 Musique assistée par ordinateur (création / traitement du son)	-	-
🍏 Formation musicale	-	-

Evolution 2009-2015 :

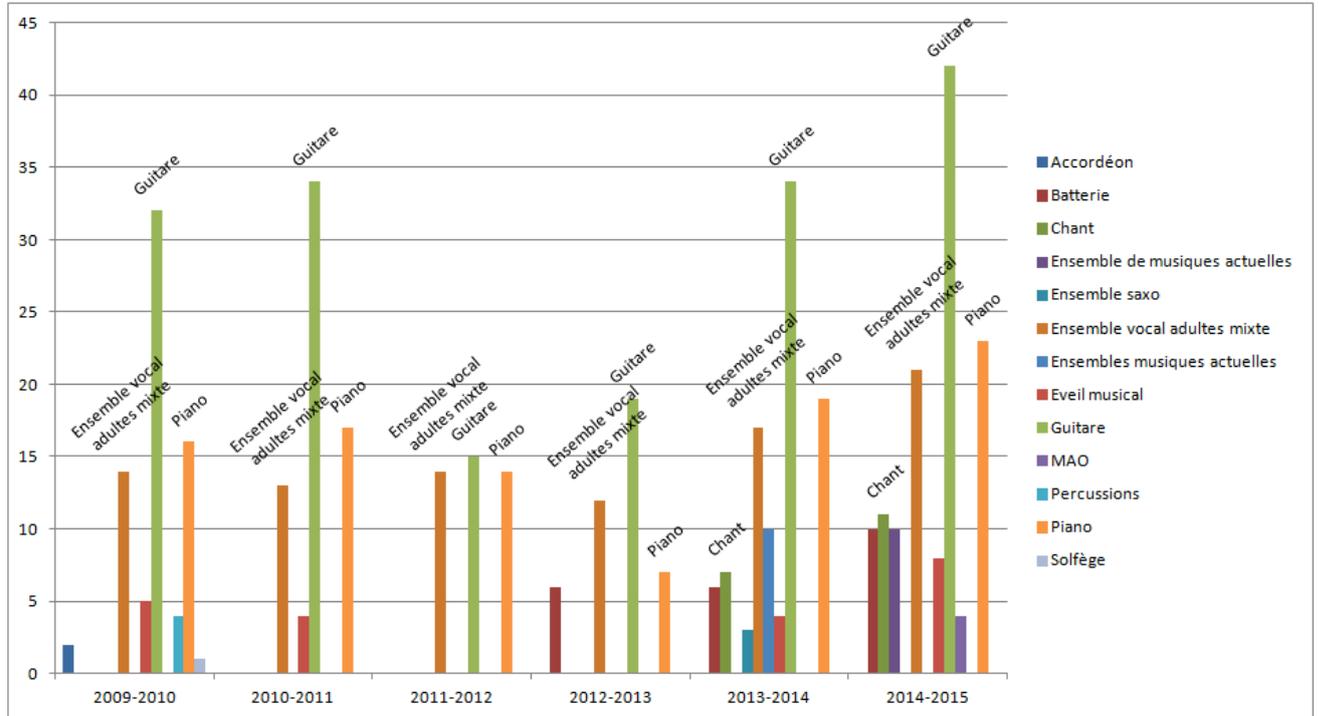




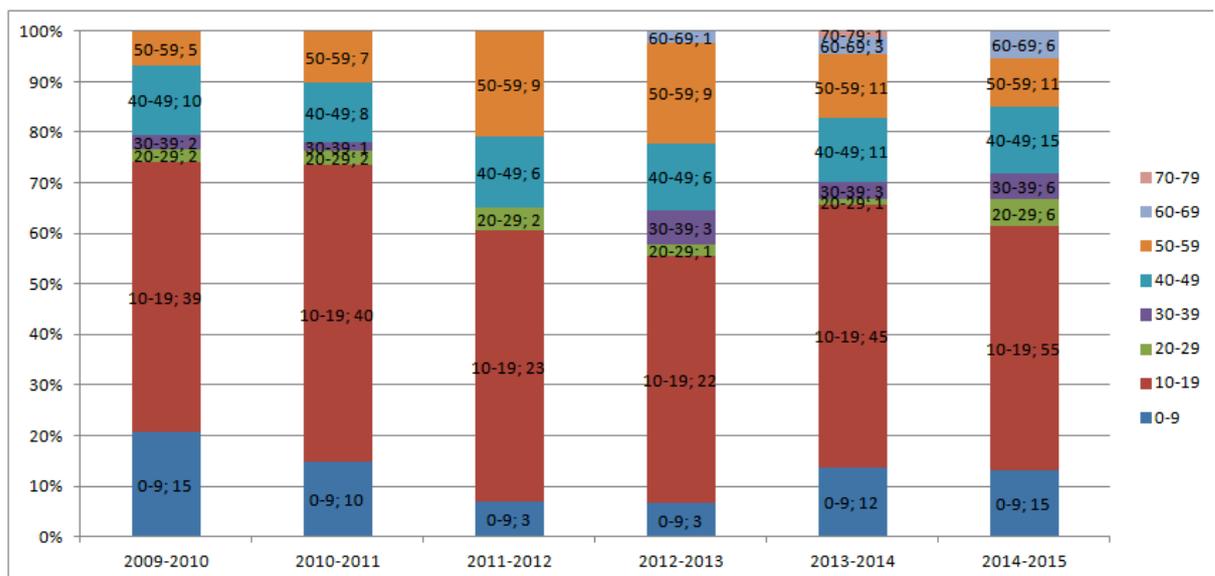
Evolution par commune



Répartition par discipline



Répartition par tranche d'âge



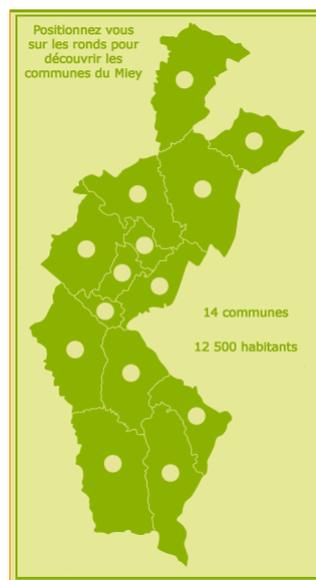


2. L'ASSOCIATION AUJOURD'HUI

A. LE TERRITOIRE

La Communauté de communes du Mieu de Béarn (CCMB), sur laquelle est installée l'Ecole de musique, a pour particularité géographique d'être longue et étroite (30 km NS, 6 km EO).

Depuis 1998, date de sa création, trois zones se sont dessinées à l'usage (Nord, Centre et Rive gauche du Gave). Ces zones recoupent plus ou moins précisément les équipements collectifs, sportifs ou associatifs (crèches, accueils de loisirs sans hébergement, ententes de foot ou paroisses, cours de danse ou de musique).



B. L'ECOLE DE MUSIQUE

Les locaux de l'Ecole de musique sont situés à Poey de Lescar, au centre du village et à deux pas de son école communale.

Le bâtiment, mis à disposition par la Mairie de Poey de Lescar, est constitué de trois salles de cours, d'un bureau qui sert également de salle de réunions, et d'un parc instrumental récemment augmenté : matériel de sonorisation, micros, batterie, piano et clavier numérique, table de mixage.

L'Ecole de musique a ouvert en 2013 un nouveau lieu de cours sur la commune de Caubios-Loos, par l'intégration de cours de musique existants.

Depuis la rentrée 2015, les cours de chant sont également donnés sur la commune d'Aussevielle.

L'école a assuré également en 2013-2014 des interventions dans la plupart des écoles de la CCMB. Ces interventions, mises en veille pendant un an, ont repris à la rentrée 2015, par le biais des temps péri-scolaires.



C. LA DIRECTION

L'association Croches Pattes, à l'origine de la création de l'Ecole de musique, assure sa direction et sa gestion. Une coordinatrice s'occupe du suivi des projets et de l'équipe pédagogique, selon les directives du bureau.

D. L'ENSEIGNEMENT ET L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Aujourd'hui, 9 professeurs enseignent la musique sur 47,5 heures hebdomadaires. Ils sont placés, comme la coordinatrice, sous l'autorité du Président.

Les disciplines proposées sont les suivantes :

- guitare (basse, acoustique, électrique)
- batterie
- piano
- chant (en groupes de 5 personnes)
- ateliers collectifs de musiques actuelles,
- éveil musical (à partir de 5 ans)
- ensemble vocal adultes
- musique assistée par ordinateur
- formation musicale

L'équipe pédagogique est constituée de professeurs confirmés, qui travaillent également dans d'autres établissements du secteur : Agora (Billère), Association Musique et Traditions (Monein), Ecoles de musique de Mourenx, Lons, Serres Castet, etc. Certains sont en formation au Conservatoire de Pau, ou envisagent une formation diplômante.

La coordinatrice est diplômée d'Etat.

E. LES ELEVES

Ils sont au nombre de 114 pour l'année 2014-2015 et appartiennent en majorité aux différentes communes de la CCMB (à 65%). Elles y sont presque toutes représentées (13 sur 14).

Les adhérents ont de 4 à 66 ans. Les professeurs s'attachent à apporter à chacun les connaissances techniques et musicales dont il a besoin.



F. LES PARTENAIRES

Les ressources de l'Ecole de Musique proviennent

- des **cotisations** des adhérents (**50 %**)
- de la **Communauté des Communes** du Mieu de Béarn (**29 %**). Celle-ci apporte également un soutien en terme de communication, comme son partenariat pour le développement de l'enseignement musical (création du site internet par l'intermédiaire de la Cyber-base).
- du **Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques (16%)**. Par ailleurs, dans le cadre du Schéma départemental, celui-ci a en charge l'organisation sur le territoire des Pyrénées Atlantiques de l'offre d'enseignement artistique et le développement des pratiques artistiques amateurs. Il représente donc un support technique et un lien avec le réseau des autres établissements d'enseignement artistique. L'Ecole adhère à ce schéma depuis la rentrée de septembre 2012.
- de la **commune de Poey de Lescar** qui met à disposition de manière permanente le lieu d'enseignement. Elle en assure les charges (eau, électricité, entretien et rénovation si nécessaire). De plus, la Maison pour Tous, communale, est prêtée ponctuellement lors des manifestations organisées par l'association (spectacle annuel, vide-grenier, etc)
- des **communes de Caubios-Loos** et d'**Aussevielle** qui mettent également des locaux à disposition pour l'enseignement musical.

3. LES ENJEUX 2015-2019

« L'éducation artistique est le premier vecteur de la démocratisation culturelle. Elle permet de former le sens artistique et de développer la sensibilité et l'éveil à travers la rencontre de l'imprévu, le plaisir de l'expérimentation, la connaissance d'œuvres de référence. La formation artistique est reconnue aujourd'hui comme constitutive de l'éducation des enfants et des jeunes. » Charte du Ministère de la Culture.

Par son adhésion au Schéma départemental de l'enseignement artistique, l'Ecole s'inscrit également dans les directives ministérielles. Elle s'attache à

- Développer un enseignement de qualité
- Favoriser l'accès de tous à la musique
- Irriguer son territoire
- Développer les partenariats artistiques
- Affirmer une identité culturelle



A. DEVELOPPER UN ENSEIGNEMENT DE QUALITE

Par son intégration au Schéma départemental d'enseignement artistique, l'Ecole de musique affirme sa volonté de développer un enseignement de qualité, qui sera précisé dans son projet pédagogique. Il passe par son appartenance au réseau des établissements d'enseignement artistique et son accord avec les directives du Schéma d'orientation pédagogique.

Une offre

Il se décline avec une attention nouvelle aux **pratiques collectives**, récemment instituées. C'est aussi par elles que passe l'enrichissement du parcours de l'élève, sa compréhension des règles communes, son développement musical et sa curiosité.

Il pourra conduire à terme à proposer des cours de **formation musicale**. Parfois vécue comme une contrainte par les élèves musiciens, elle pourra être bien acceptée dès lors qu'adaptée à leur parcours (ici en lien étroit avec les Musiques Actuelles) : composition des accords, tonalité et grilles, débits rythmiques, mémorisation, identification des intervalles, styles et improvisation). Ils comprendront qu'elle sert le développement de l'oreille, l'aisance dans le groupe (en lien avec les ateliers collectifs) et l'autonomie de l'interprète (repiquages, transpositions, etc.). Dans un premier temps, cette approche s'est faite par le biais d'un stage de découverte (3 x 2 heures) au 1^{er} trimestre 2015.

De même, il sera proposé aux chanteurs, nombreux dans l'école y compris en cours instrumentaux, un stage de **technique vocale** adapté à leur niveau, qui leur permettra d'aborder leur instrument-voix avec plus d'aisance et de personnalité.

Dès lors que les cours de formation musicale seront instaurés de façon régulière (rentrée 2015) l'école pourra mettre en place un **cursus de 1^{er} cycle** en musiques actuelles, avec examen terminal.

Des moyens

Le **parc instrumental** de l'Ecole de musique a été augmenté en matériel de qualité, pour une pratique plus exigeante, plus conviviale et plus accessible avec une orientation sur les musiques actuelles.

Enfin, dans le cadre du Schéma départemental, les enseignants seront incités à compléter leur formation professionnelle, diplômante ou non. Le regroupement d'employeurs proposé par Sport Pyrénées Emploi devrait à terme permettre de débloquer des moyens supplémentaires pour la formation continue, le Conseil départemental quant à lui organisant le plan de formation en fonction des demandes du terrain.



B. FAVORISER L'ACCES DE TOUS A LA MUSIQUE

L'Ecole de musique a proposé en 2013-14 des interventions musicales aux **Ecoles primaires** du secteur, assurées par un Musicien Intervenant diplômé. Plusieurs projets scolaires ont été développés cette première année, qui ont constitué un moyen privilégié d'atteindre la majorité des enfants du secteur. Riche et effectuée à la satisfaction générale (enfants, élus, enseignants), cette expérience sera reconduite dès qu'un soutien financier aura été imaginé.

Elle intervient aussi sur la Rive gauche par le biais de l'Accueil de Loisir Sans Hébergement d'Artiguelouve, lui aussi soutenu par la CCMB : une convention entre les deux structures (l'ALSH et l'association Croches Pattes) permet l'intervention du Dumiste de l'Ecole dans le cadre de **l'Aménagement du Temps scolaire**.

L'Ecole propose un cours **d'Eveil musical** aux jeunes enfants dès 5 ans, afin de favoriser une sensibilisation précoce au monde des sons par le biais d'activités multi-sensorielles.

L'équipe enseignante se montre volontaire en outre pour proposer régulièrement des ateliers de **découverte des instruments** aux établissements scolaires, ou lors de manifestations (par exemple au cours du vide-grenier). Ces actions permettront à terme de faire connaître les disciplines enseignées et d'imaginer peut-être d'autres collaborations avec l'Education nationale.

Enfin le **montant des cotisations** a été calculé au plus juste, avec l'application d'un tarif différencié entre les adhérents de la CCMB et les adhérents hors CCMB. Il existe également des tarifs famille et un Forfait Musiques actuelles qui permettent de rendre l'offre plus accessible.

C. IRRIGUER LE TERRITOIRE

Outre les interventions scolaires sur toute la communauté des communes, l'Ecole de musique a commencé à développer son enseignement sur de nouveaux lieux. Il y a désormais des cours de piano et guitare à Caubios-Loos, et de chant à Aussevielle. En plus de la zone Centre de la CCMB, lieu de sa résidence, L'Ecole de musique est ainsi présente sur la zone Nord.

L'Ecole prévoit d'intervenir par la suite dans les structures **Petite Enfance** du territoire, de façon à proposer aux enfants et aux professionnels une sensibilisation précoce à la musique.



Présente dès l'origine dans la vie du village de Poey de Lescar par son vide-grenier annuel, l'association Croches Pattes a proposé dans les communes de son secteur de nombreuses manifestations musicales :

- initiation au saxophone
- animation des marchés de producteurs
- concerts choraux
- concert annuel
- audition de Noël
- fête de la musique

Depuis la création des groupes (musiques actuelles et chant) les élèves sont motivés et demandeurs pour jouer en public. Ainsi, à l'initiative des professeurs eux-mêmes, outre les manifestations ci-dessus, ils ont pu se produire au Show case (Pau), au cabaret Au suivant (Lons), etc.

D. DEVELOPPER LES PARTENARIATS ARTISTIQUES

L'Ecole a créé des liens avec les structures présentes localement : Education Nationale et Accueils de Loisirs sans Hébergement en particulier. Elle a aussi mis en place un partenariat avec la **Cyber-base** de la Communauté des Communes, qui a permis l'ouverture du cours de **Musique Assistée par Ordinateur**, assuré dans les locaux de la Cyber-base par l'un de ses animateurs, musicien et informaticien.

Outre ces accords pédagogiques et matériels, L'Ecole commence désormais à envisager les partenariats artistiques : Ecole de danse de Denguin, orchestre Note in gam d'Aussevielle (échanges et participation aux manifestations publiques) en particulier.

Des initiatives à développer au gré des orientations des associations locales, tout en imaginant des collaborations suivies.

E. AFFIRMER UNE IDENTITE CULTURELLE

L'offre en **musique classique** est très bien représentée à peu de distance pour les usagers (Lescar, Artix, Serres-Castet).

L'option Musiques Actuelles, sans être exclusive, est une tendance affirmée de l'Ecole. C'est une identité facilement repérable, attractive pour les habitants du territoire, qui correspond à l'orientation pédagogique actuelle, et la distingue des établissements d'enseignement artistique voisins. Elle permettra aussi de créer des liens avec ces autres établissements du secteur et leurs départements de Musiques actuelles (master-class, échanges d'intervenants, stages).



F. INTEGRER LE RESEAU

Ces échanges sont enfin favorisés par l'appartenance au réseau départemental : projets communs aux différents établissements d'enseignement artistique, ressources des deux conservatoires des Pyrénées Atlantiques, formation professionnelle diplômante ou continue.

Au sein du réseau et au plus près des besoins de ses élèves, Croches Pattes participera activement à la réflexion et à la mise en place d'un 1^{er} cycle de Formation musicale innovant.